

Demande d'étude écologique plus poussée pour une raffinerie de Total

© 12/03/2021 |  Terre-net Média

La compagnie pétrolière française Total doit étendre à l'Asie l'étude d'impact de sa raffinerie d'agrocarburants de La Mède, près de Marseille, responsable de plus de la moitié des importations d'huile de palme de France et de plus de 20 % des importations européennes, a recommandé jeudi le rapporteur public au tribunal administratif.

Six associations écologistes, dont Greenpeace, avaient déposé un recours en juillet 2018 contre l'autorisation préfectorale d'exploitation accordée au projet de « **bioraffinerie** » de Total, dénonçant le recours à **l'huile de palme** importée car sa culture extensive alimente la déforestation et porte atteinte à l'environnement.

Elles demandaient notamment au tribunal d'invalider l'étude d'impact fournie par Total pour obtenir son autorisation, lui reprochant de ne prendre en compte les effets sur l'environnement qu'en France, autour du site de La Mède, à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône, sud-est).

« Sous son seul angle local, (le projet) est présenté sous son jour le plus favorable », a estimé le rapporteur public, Philippe Grimaud. « Or les **biocarburants** à base d'huile de palme sont plus émetteurs de gaz à effet de serre que les carburants traditionnels », a-t-il rappelé, si l'on prend en compte leur production dans son ensemble. « Si l'avis du Rapporteur public est suivi sur ce point par le tribunal administratif de Marseille (...) cela constituera une avancée majeure pour la prise en compte des impacts sur l'environnement », a estimé Greenpeace dans un communiqué.

Les associations ont toutefois demandé l'« annulation totale » de l'autorisation préfectorale « car à partir du moment où on ne connaît pas **l'impact environnemental**, on ne peut pas fixer un curseur sur une limitation quantitative ». La préfecture a pour sa part mis en avant « les difficultés pour les services de l'État d'effectuer leur contrôle au bout du monde », les importations de Total provenant de Malaisie et d'Indonésie. La compagnie fait quant à elle valoir que les huiles achetées « répondent aux critères de durabilité fixés par l'Union européenne ». Pour Greenpeace cependant, « le système de certification "mixte" choisi par Total ne garantit pas une durabilité (car les huiles tracées sont mélangées à des huiles dotées d'aucune traçabilité) ».

Total a lancé en 2015 la conversion de sa raffinerie de pétrole brut de La Mède, déficitaire, en raffinerie d'agrocarburants. Mais depuis, le groupe a accumulé les déconvenues en France. Les parlementaires ont ainsi voté la suppression progressive de l'incitation fiscale pour les produits à base d'huile de palme.

Le tribunal administratif de Marseille doit rendre sa décision dans trois semaines.